

Groupe Projet Varroa	ENREGISTREMENT	Référence : Varroa axe 1 visite et surveillance programmée
	Axe 1 : surveillance programmée vis à vis de varroa Conseil individualisé	Version :
		Date : 02/10/2018
		Page : 1/2

Objectif :

- Une surveillance programmée vis à vis de varroa est organisée via le canal de visite individuelle.
- Ces visites sont organisées pour la totalité des Apiculteurs.

Elles visent :

- A généraliser le conseil individuel vis-à-vis de varroa.
- A vérifier que l'apiculteurs met en pratique les dispositions (recommandées/imposées) vis-à-vis de varroa dans le cadre de l'action collective engagée.
- A vérifier que les objectifs collectifs fixés sont atteints.

Groupe Projet Varroa	ENREGISTREMENT		Référence : Varroa axe 1 visite et surveillance programmée
	Axe 1 : surveillance programmée vis à vis de varroa Conseil individualisé		Version :
			Date : 02/10/2018
			Page : 2/2

Méthodologie :

Action	Visite PSE	Visite Varroa Apicole hors Apiculteurs en suivi PSE		Visite varroa Apiculteurs n'appliquant pas de traitement	Visite 3 em branche OMAA
Public	Apiculteurs en suivi PSE	Apiculteurs hors PSE détenteurs de < 50 colonies	Apiculteurs hors PSE détenteurs de >= 50 colonies	Apiculteurs ciblés	Apiculteurs en suivi OMAA hors DS1 ou Mortalités massives aigues
Fréquence visite	1/5 ans	1/5 ans	1/5 ans	Evènementiel	Evènementiel
Acteurs de la visite	Vétérinaire PSE ou TSA	Vétérinaire ou TSA	Vétérinaire ou TSA	Vétérinaire ou TSA	Vétérinaire ou TSA
Contenue visite varroa		Message varroa concerté. A développer au sein de l'équipe nationale			
Aide au Financement de la visite	Non développé	Non développé	Non développé	Non développé	Non développé

Groupe Projet Varroa	ENREGISTREMENT	Référence : Varroa axe 1 Réflexion sur la réglementation
	Axe 1 : Avantage inconvénient de règlementer. Réflexion sur un axe unique	Version :
		Date : 02/10/2018
		Page : 1/2

En quoi la réglementation pourrait être un atout dans une stratégie de lutte contre le varroa ?
Quelques réflexions à partir d'une situation définie

1/ définir ce qui serait règlementé

Point pour lequel il peut y avoir consensus : un traitement obligatoire en été, après la dernière récolte.

Traitement : avec un médicament avec AMM

Période de traitement : après la dernière récolte ;

- Idéalement entre le 15 juillet et la fin août, lorsqu'il n'y a pas de récoltes tardives
- En août, septembre voire début octobre, en cas de miellées tardives (sous réserve qu'un contrôle de l'infestation puisse être éventuellement réalisé entre deux miellées, en cas de forte pression parasitaire)

Problème : il peut exister quelques cas (rares) d'apiculteurs qui contrôlent (efficacement) la population de varroas grâce à des méthodes biotechniques et à la sélection d'abeilles tolérantes (dites « résistantes »). Quelle attitude vis-à-vis de ces apiculteurs ?

2/ points de contrôle

Nature du traitement :

- Facture +/- ordonnance (même si non obligatoire) et demande d'éléments factuels de mise en œuvre (date d'application, référence du rucher)
- Registre d'élevage
- Constat par visite de rucher en cours de traitement (cas de certains médicaments sous forme de lanières par exemple)
- Autres : adhésion à un PSE ?
-

3/ Circonstances des contrôles (distinguer : Contrôle Etat. Contrôle de la profession)

Signalement, avec risque sanitaire pour d'autres ruchers

Ventes d'abeilles

Contrôles aléatoires (échantillonnage local sur 10 % d'une population ?)

Visites sanitaires (différents contextes)

A la demande d'une collectivité de détenteurs

Dossiers de subventions

Attribution d'agrément (bio, autre ?)

Concours des miels

4/ Sanctions

Par qui : agents de l'état (quels moyens humains, financiers ?)

Sanctions financières : Amendes (sur quelle base légale ?)

La peur du gendarme ne semble pas, jusqu'à présent, être un motif suffisant pour se mettre en conformité avec la réglementation existante. Qu'en serait-il avec une nouvelle réglementation ?

Groupe Projet Varroa	ENREGISTREMENT	Référence : Varroa axe 1 Réflexion sur la réglementation
	Axe 1 : Avantage inconvénient de règlementer. Réflexion sur un axe unique	Version :
		Date : 02/10/2018
		Page : 2/2

- Retrait ou refus de subventions sans preuve de traitement (valable seulement pour les pros, les seuls à demander des aides)
- Interdiction de transhumance (contrôle ?)
- Droit de disposer d'une ruche ?
- Autre possibilité : pas de sanction directe, mais dans certains cas (mortalités massives par exemple) le non traitement devient un élément d'appréciation négatif (éventuellement défavorable pour une prise en charge du cas, en termes d'enquête ou d'indemnisation).

6/ Incitation ?

Aides PAE conditionnées aux traitements.

Aides aux traitements (facture proportionnée au nombre de colonies)

5/ A quelles occasions la réglementation pourrait être un appui ?

- Gestion de ruchers non traités, mal traités ou abandonnés
- Gestion des accès à des lieux de transhumance ?
- Mise en place d'un plan de lutte local, régional, national → une des conditions de l'efficacité
-

6/ Conclusion

Délicat !!

Sanctions plus faciles à appliquer chez les pros ; difficile de toucher les particuliers hors système. Attention à l'Effet négatif de la réglementation : Apiculteur ne se déclare plus pour éviter les sanctions.

Opinion de la FNOSAD :

Avant de règlementer la lutte contre le varroa, il est indispensable de faire appliquer la réglementation actuelle concernant différents points :

- *Déclaration de ruchers faite par tous les apiculteurs*
- *Déclaration obligatoire des transhumants à la DDPP du département de destination*
- *Contrôle sur les médicaments employés → méd. avec AMM, faire la traque aux mauvaises informations publiées dans des revues apicoles, sites internet, etc.*
- *Déclaration des DSI, et actions des DDPP pour ces cas*
- *Pour les MMAA, dans tous les départements, des personnels de DDPP formés et ayant suffisamment de temps pour gérer les appels et les cas*

Opinion de GDSF/ L Cloastre

Avant de règlementer la lutte contre le varroa, il est souhaitable de faire appliquer la réglementation actuelle. La question qu'il faut aussi se poser en parallèle de celle-ci « En quoi la réglementation pourrait être un atout dans une stratégie de lutte contre le varroa ? » est la suivante : après des années de lutte collective dans des zones définies, les OVS sont sur un plateau de 65 %, 70 % des colonies traitées. Est-ce suffisant ? et que gagne-t-on à l'échelle collective à aller plus loin ? qu'apporterait au « collectif » 80 %, 90 % de colonies traitées ?

Groupe Projet Varroa	ENREGISTREMENT	Référence : Varroa axe 1 Communication mutualisée
	Axe 1 : Communication mutualisée	Version : 1
		Date : 02/10/2018
		Page : 1/4

Objet :

La mutualisation des actions de communication pour plus d'efficacité doit être proposée, avec l'aval de la DGAL (site internet commun, communication directe aux apiculteurs ayant déclaré leurs ruches sur la base d'une plaquette commune ...)

Cette communication de référence, standardisée, nationale implique le choix d'outil, le pilotage par un animateur, la mise à disposition (5 jours ?) de référents par structure professionnelle et un déploiement à prioriser (livrable par lots)

Proposition :

Communication pour l'incitation à la déclaration			
Action	Périodicité	Prérequis	Préalable nécessaire
Envoyer des posters dans toutes les mairies	Une fois tous les 4/5 ans	Connaitre les adresses de toutes les mairies	Acquérir les données
Envoyer des posters dans tous les magasins apicoles + vétérinaires + pharmacie	Une fois tous les 4/5 ans	Connaitre les magasins et leurs adresses	Enquête en région plus relevé d'adresse
Distribuer des flyers dans les magasins apicoles (au comptoir) (* exemple développé en annexe)	Tous les ans	Connaitre les magasins et leurs adresses	Enquête en région plus relevé d'adresse + rédaction et validation flyers
Potentiel partenariat avec les grands magasins apicoles qui envoie de l'information à leur client (fournir des flyers)	Tous les ans	Contact et travailler avec les magasins	rencontre
2 campagnes mails aux apiculteurs (une en septembre et une en début décembre) + relance le derniers mois à ceux qui n'ont pas encore déclaré par rapport aux deux années précédentes	Tous les ans	Connaitre les apiculteurs (nécessite une base à jour avec les cessations)	Comparaison des fichiers d'une année sur l'autre enregistrement des cessations
Potentiel partenariat avec les grands magasins apicoles qui envoie de l'information à leur client (fournir un corps de texte pour une mailing liste)	Tous les ans	Contact et travailler avec les magasins	rencontre
Actualité sur le site internet varroa national	Tous les ans	Mise en place du site national	rapide
Page dédié à l'explication sur l'intérêt de la déclaration sur le site varroa + lien + réglementation + cartographie + ruchers abandonnés	Création initiale + MAJ	Mise en place du site national	Gestion informatique + rédaction et validation du contenu

Groupe Projet Varroa	ENREGISTREMENT	Référence : Varroa axe 1 Communication mutualisée
	Axe 1 : Communication mutualisée	Version : 1
		Date : 02/10/2018
		Page : 2/4

Communication sur les sites internet de tous les partenaires (GDS, FNOSAD, GTV, ADA, syndicat,	Tous les ans	Connaitre les structures locales en région	Animer la diffusion
2 Articles dans la presse généralistes (septembre / décembre)	Tous les ans	Connaitre la presse généraliste locale	Contact + article
Article dans la presse spécialisée	Tous les ans	Connaitre les presses spécialisées	
Communication technique			
Action	Périodicité	Prérequis	Temps nécessaire
Flyers d'incitation à la gestion varroa dans les magasins (peut être couplé à l'incitation à la déclaration)	Tous les ans	Connaitre les magasins et leurs adresses	rédaction et validation flyers
Poster d'incitation à l'adhésion aux GDS/OSAD et à la gestion varroa (peut être couplé à l'incitation à la déclaration)	Une fois tous les 4/5 ans	Connaitre les magasins et leurs adresses	rédaction et validation posters
Discours dans les ruchers écoles harmonisé (travail mallette pédagogique ITSAP à valider)		Connaitre les ruchers écoles	Rencontre Animation et suivi en région
Articles dans la presse spécialisée	Tous les ans	Connaitre les presses spécialisées	rédaction et validation articles
Alerte mail pour les périodes de comptages intéressantes (adapté en région)	3 à 4 fois par an	Connaitre les adresses mails des apiculteurs	rédaction message type + validation
Mail pour la période de traitement idéal (fin d'été + hiver) pour chaque région	2 fois par an	Connaitre les adresses mails des apiculteurs	rédaction message type + validation
Fiches techniques pour tous les médicaments	Une rédaction	Sur le site internet varroa national	Temps de rédaction et de validation
Fiches techniques pour toutes les méthodes zootechniques	Une rédaction		Temps de rédaction et de validation
Fiches sur la biologie du varroa	Une rédaction		Temps de rédaction et de validation
Fiches sur les méthodes de comptage	Une rédaction		Temps de rédaction et de validation
Fiches sur la lutte bio	Une rédaction		Temps de rédaction et de validation
Fiche sur la lutte raisonnée	Une rédaction		Temps de rédaction et de validation
Etudes scientifiques vulgarisées	Plusieurs possibles		Temps de rédaction et de validation
Plaquette sanitaire régionale au contenu plus personnalisé	1 à 2 fois par an		Temps de rédaction

Groupe Projet Varroa	ENREGISTREMENT	Référence : Varroa axe 1 Communication mutualisée
	Axe 1 : Communication mutualisée	Version : 1
		Date : 02/10/2018
		Page : 3/4

Com Actualités sur le site internet varroa national			
Action	Périodicité	Prérequis	Temps nécessaire
Visualisation en direct des ruchers test	Tout le temps		
Point annuel sur l'observatoire varroa	Tous les ans		Temps de rédaction et de validation
Veille scientifique	Plusieurs articles possibles		Temps de rédaction et de validation
Appel aux bénévoles pour les actions (test efficacité, ruchers sentinelles, enquêtes,...)	En première page ?		
Résultats d'enquêtes pratiques varroas	Une fois par an		Temps de rédaction et de validation
Résultats des tests d'efficacités	Tous les ans		Temps de rédaction et de validation
Actualités diverses	En fonction		Temps de rédaction et de validation

Plateforme participative - site internet varroa national			
Action	Périodicité	Prérequis	Temps nécessaire
Enquête pratiques varroa + mortalités hiver	Tous les ans		Création et validation de l'enquête
Comptage / ruchers tests / observatoire varroa	Tous les ans		Création, harmonisation et validation des protocoles
Autres enquêtes	En fonction		
Annuaire des GDS/OSAD	Création + MAJ	Connaitre les GDS/OSAD	Enregistrement des informations

Groupe Projet Varroa	ENREGISTREMENT	Référence : Varroa axe 1 Communication mutualisée
	Axe 1 : Communication mutualisée	Version : 1
		Date : 02/10/2018
		Page : 4/4

Annexe :

Distribuer des flyers dans les magasins apicoles (au comptoir)	Tous les ans	Connaitre les magasins et leurs adresses	Enquête en région plus relevé d'adresse + rédaction et validation flyers
--	--------------	--	--

Communication vers tout apiculteur, sous forme de prospectus, à diffuser très largement, et notamment lors de la vente de matériel apicole

Objectifs : atteindre tous les apiculteurs et notamment ceux qui sont hors de toute organisation apicole et/ou non déclarés, avec un message simple informant de la nécessité de traiter contre le varroa et soulignant l'importance de la lutte collective

Format : papier A5, recto (et verso si besoin), couleur avec photos.

Prévoir éventuellement une version affiche pour congrès, cabinets vétérinaires, magasins

Contenu :

- Informations courtes sur le varroa, ses effets, son mode de propagation
- Photos de varroa, de couvain atteint de varroose et d'abeilles aux ailes déformées
- Consensus dans le milieu apicole sur nécessité de lutter collectivement (importance économique)
- Mention des méthodes de luttés existantes (sans détailler)
- Renvoi vers un site donnant toutes les informations (biologie, évolution de l'infestation, méthodes de lutte, etc.)
- Renvoi vers les organisations et acteurs sanitaires (pour conseils et accès aux médicaments)
- Logos des organisations apicoles et vétérinaires adhérentes au projet (+/- DGAL ?)

Diffusion :

- Magasins de vente de matériel apicole : en direct et par correspondance
- Envoi par courriel aux apiculteurs déclarants (/DGAL)
- Revues apicoles
- Organisations apicoles et vétérinaires

Quelques idées pour le contenu :

- Parasite présent partout, dans toutes les colonies (photo varroa)
- Développement dans le couvain (photo alvéole parasité)
- Perte de production, pollinisation moins efficace, affaiblissement, mortalité des colonies à court terme (photos abeilles ailes déformées, couvain varroose)
- Se propage de ruche en ruche, de rucher en rucher : un rucher non ou mal traité est une source de réinfestation majeure pour les ruchers voisins. Lutte collective indispensable.
- Existence de médicaments utilisables en bio et en conventionnelle, associée à méthodes de lutte alternatives
- Pour plus d'infos et pour avoir des conseils et/ou acquérir des médicaments → renvoi vers site national (sur ce site : informations générales et partie spécifique « lutte » avec adresses organisations sanitaires et vétérinaires)

Groupe Projet Varroa	ENREGISTREMENT	Référence : Varroa axel historique OVS
	Axe 1 : Réalisations sections OVS. Apport de l'outil règlementaire ou incitatif.	Version :
		Date : 02/10/2018
		Page : 1/2

Objet :

Observer ce qui s'est fait depuis 5 ans dans les régions où un travail est financé dans les sections apicoles des OVS, et identifier s'il y a besoin d'un outil règlementaire ou d'un outil incitatif (et lesquels) pour aller plus loin.

Réalisations :

Actions du plan

Incitation à la déclaration (Identification des apiculteurs et des ruchers).

Incitation collective à l'amélioration de l'efficacité de la lutte.

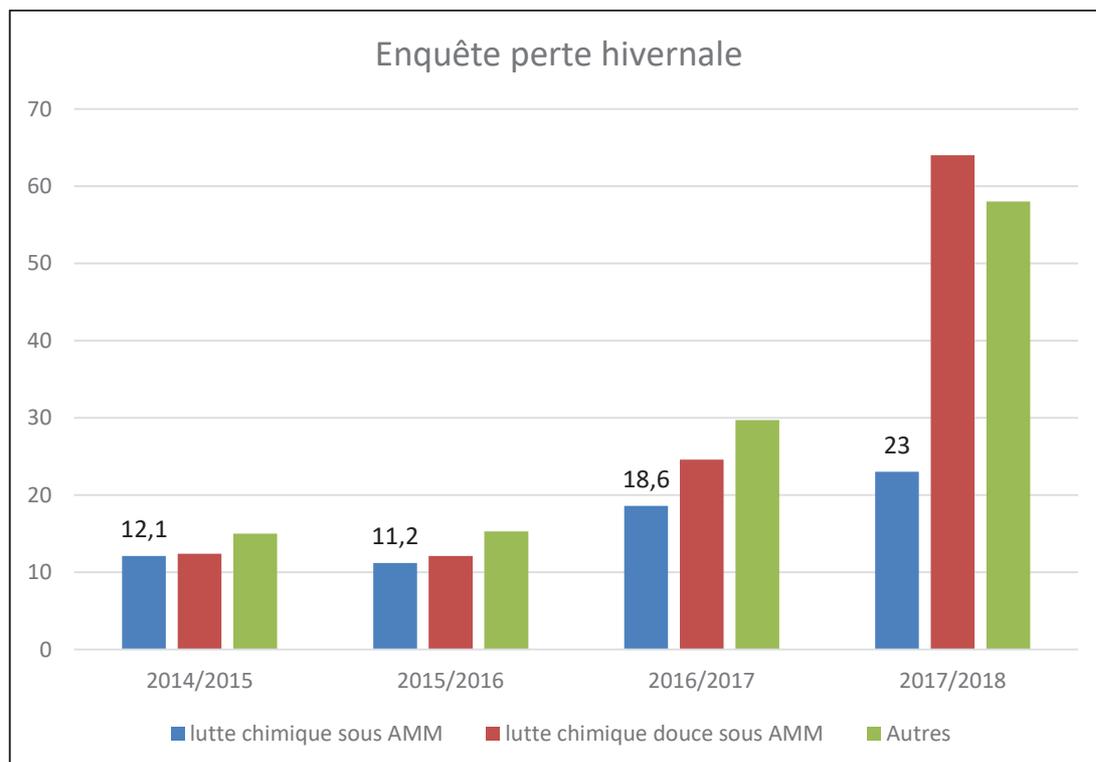
- Incitation à la surveillance du niveau d'infestation : réseau sentinelle régional et comptages participatifs nationaux.
- Mesure des pratiques de lutte : questionnaire régional et enquête participative nationale
- Informations collectives régionales et nationales.

Information individuelle

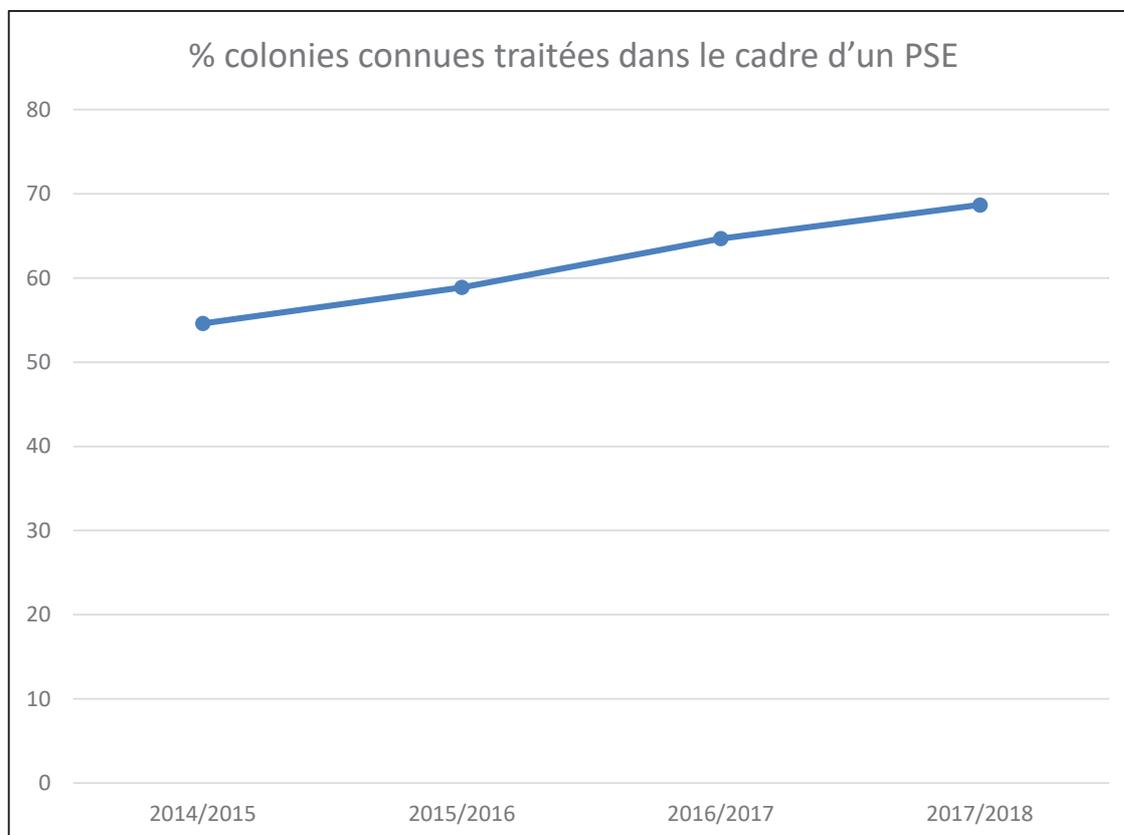
Evaluation de l'effet des actions mises en œuvre au cours des années du plan sur la maîtrise de la population parasitaire

Tableau de bords

- Evolution des indicateurs relatifs au programme régional Varroa régional et des pratiques apicoles observées suite à sa mise en place



Groupe Projet Varroa	ENREGISTREMENT	Référence : Varroa axel historique OVS
	Axe 1 : Réalisations sections OVS. Apport de l'outil règlementaire ou incitatif.	Version :
		Date : 02/10/2018
		Page : 2/2



Manques exprimés :

Moyens financiers pour lancer les enquêtes tous les ans.

Appui affiché systématique de l'Administration (recours Marianne action déclaration des ruchers et action varroa).

Adhésion de toutes les structures au programme régional varroa financé par le PAE (adhésion non systématique des GDSA, ADA, Ruchers école, GTV,)

Et s'améliorant progressivement

Absence d'indicateurs précis en début de plan.

Exigences ambiguës du payeur (indicateurs type prévalence globale mal adaptés)

... Et objectifs restant à mieux définir

Outils « pour aller plus loin » :

Participation obligatoire des apiculteurs à une enquête sur les pratiques.

Adhésion systématique de tous les apiculteurs au GDSA ou GDS.

Traitement Varroa obligatoire.

Groupe Projet Varroa	ENREGISTREMENT	Référence : Varroa axe 1 Réflexion sur la réglementation
	Axe 2 : Résistances aux acaricides ; efficacité des traitements médicamenteux	Version :
		Date : 02/10/2018
		Page : 1/2

Objet :

Une action d'ordre incitative est proposée vis-à-vis des suivis d'efficacité des traitements médicamenteux.

Cadre actuel :

Dans le cadre des PSE, les OSAD sont chargées de mettre en place une lutte raisonnée contre la varroose, à l'aide d'un arsenal thérapeutique (certes amélioré depuis quelques années mais limité en termes de substances actives), dont l'efficacité est parfois (très) insuffisante.

La FNOSAD a, depuis 2007, organisé un dispositif de veille qui permet de suivre le niveau d'infestation du cheptel apicole français par rapport à *Varroa destructor* ainsi que l'efficacité des traitements réalisés avec des médicaments ayant une AMM disponibles pour lutter contre ce parasite. Un des principaux objectifs de ce travail étant de pouvoir alerter tous les acteurs concernés (apiculteurs, prescripteurs) si une baisse importante d'efficacité d'une spécialité apparaissait, baisse qui pourrait être liée notamment à des phénomènes de résistance des populations de varroas. Dans un pays où un des principes actifs (l'amitraz) est très largement utilisé depuis de très nombreuses années, par la très grande majorité des apiculteurs, l'apparition d'une résistance à ce principe actif aurait de lourdes conséquences.

Cette veille, pour les spécialités contenant cette substance mais également pour d'autres médicaments, est donc indispensable et la FNOSAD a décidé de la poursuivre, malgré une absence totale de soutien financier de la part des pouvoirs publics depuis 2013, afin de continuer à fournir des indications aux prescripteurs (vétérinaires conseils) et aux OSAD, qui les utilisent pour définir des stratégies de lutte adaptées à leur situation et gérer au mieux l'alternance des molécules.

Chaque année, la FNOSAD informe l'ANMV, par des déclarations de pharmacovigilance, des défauts d'efficacité observés sur le terrain pour les différentes spécialités (testées en condition de terrain chez des apiculteurs), et publie un bilan des résultats obtenus grâce à ces suivis, dans sa revue La Santé de l'Abeille et sur son site, en accès libre (<https://fnosad.com/> ; <https://www.sante-de-labeille.com/>).

Le travail réalisé par la FNOSAD, mis à disposition de tout public, ne bénéficie donc pas seulement à ses structures adhérentes, mais bien à l'ensemble de la filière.

Sa pérennisation est cependant remise en cause chaque année, dans la mesure où il repose sur la difficile mobilisation d'un nombre suffisant d'apiculteurs volontaires bénévoles et compétents dont la seule motivation pour réaliser un suivi long et fastidieux, est un souci de servir la cause apicole, et en particulier la santé de l'abeille.

Groupe Projet Varroa	ENREGISTREMENT	Référence : Varroa axe 1 Réflexion sur la réglementation
	Axe 2 : Résistances aux acaricides ; efficacité des traitements médicamenteux	Version :
		Date : 02/10/2018
		Page : 2/2

Ces suivis nécessitent par ailleurs un engagement financier important de la part de la FNOSAD, en raison du temps très important dévolu à ce travail par les deux salariés.

Depuis 2007 des suivis d'efficacité ont été réalisés

- Avec 7 médicaments (Apivar, Apistan, Apitraz, Apilife Var, Thymovar, Api Bioxal, MAQS), et de manière continue (chaque année) pour deux d'entre eux Apivar et Apistan
- Sur un total de 2448 colonies
- Par environ 45 apiculteurs chaque année (moyenne sur 11 ans)

Mesures incitatives

Un soutien financier est demandée pour la réalisation des suivis d'efficacité des traitements réalisés avec des médicaments ayant une AMM. L'effort financier ne pouvant pas par ailleurs être indéfiniment assumé par la FNOSAD

Au vu de leur intérêt pour la filière, une mobilisation de l'ensemble des organisations apicoles est nécessaire pour recruter des apiculteurs volontaires pour effectuer ces suivis d'efficacité en conditions de terrain.

A savoir :

La FNOSAD a par ailleurs coordonné plusieurs essais cliniques pour de nouvelles substances actives ou pour des spécialités n'ayant pas encore d'AMM en France. La plupart de ces essais cliniques ont été réalisés dans le cadre d'une collaboration avec des structures de recherche.

Depuis 2015, en collaboration avec le LDA39, la FNOSAD conduit également une étude de recherche de sensibilité/résistance à l'amitraz dans des populations de varroas, issues de différents départements français. Cette étude n'a pas permis de mettre en évidence de résistance avérée par rapport à une population de référence, mais des différences significatives entre certaines populations.

Groupe Projet Varroa	ENREGISTREMENT	Référence : Varroa Axe 4 mesure d'efficacité collective
	Axe 4: Efficacité collective. Tableau de bord	Version :
		Date : 02/10/2018
		Page : 1/1

Action collective varroa. Tableau de bord de l'efficacité collective

Indicateurs	Par rapport	Sources
Nombre d'apiculteurs déclarés	aux années précédentes	DGAI
Proportion d'apiculteurs adhérents à un PSE	au nombre d'apiculteurs déclarés	GDS
Mortalité hivernale du cheptel	aux années précédentes	Enquêtes, CR de visite apicole ou PSE
Proportion d'apiculteurs traitant contre varroa (tout traitement confondu)	aux nombres de retours	Enquêtes, CR de visite apicole ou PSE
Proportion d'apiculteurs traitant contre varroa en bio	aux nombres de retours	Enquêtes, CR de visite apicole ou PSE
Proportion d'apiculteurs utilisant des médicaments avec AMM	aux nombres de retours	Enquêtes, CR de visite apicole ou PSE
Proportion d'apiculteurs utilisant des produits hors AMM	aux nombres de retours	Enquêtes, CR de visite apicole ou PSE
Proportion d'apiculteurs pratiquant la bithérapie	aux nombres de retours	Enquêtes, CR de visite apicole ou PSE
Proportion d'apiculteurs mettant en place des méthodes zootechniques	aux nombres de retours	Enquêtes, CR de visite apicole ou PSE
Proportion d'apiculteurs surveillant les populations de varroas avec des comptages	aux nombres de retours	Enquêtes, CR de visite apicole ou PSE
Proportion d'apiculteurs n'utilisant pas correctement les médicaments	aux nombres de retours	Enquêtes, CR de visite apicole ou PSE
Proportions d'apiculteurs ayant mis en place une alternance sur les 4 dernières années	aux nombres de retours	Enquêtes, CR de visite apicole ou PSE
Nombre de colonies recensées	aux années précédentes	DGAI
Nombre de colonies connues traitées dans le cadre d'un PSE	aux années précédentes	Enquêtes